

+1-587-885-1351

Telephone

ům) www.extrapetroloffshore.ca

Site web



## **AVIS AUX FUTURS POSTULANTS ET POSTULANTES**

ß

Objet : Obligation de paiement des frais insertion du contrat/ Méthode de paiement et Conduite á tenir

Selon la loi d'embauche et conditions de recrutement ici au Canada, le ministère de travail Canadien et le département d'immigration exige que toute personne qui désire immigrer, vivre et travailler ici au Canada doit se faire insérer obligatoirement son contrat de travail aux ministères de travail Canadien afin que le ministère puisse le déclarer agent permanent d'état Canadien et délivrer son Permis de travail et sa Lettre d'invitation pour que notre conseil administratif puisse s'en servir pour lancer sa procédure de demande de visa et d'obtention de ses différents papiers de voyage.

- Après l'envoi de votre dossier vous serez confrontés aux frais d'insertion de votre contrat de travail aux ministères de travail Canadien qui s'élèvent à 465 dollars US.
- Les frais d'insertion de votre contrat de travail aux ministères de travail Canadien qui s'élèvent à 465 dollars US seront envoyés par MONEY GRAM, RIA ou WESTERN UNION vers notre département Financier en FRANCE sous l'identité de notre gestionnaire des affaires fianciers selon la disponibilité communiquer par notre responsable de recrutement Mr MARC VRILE.
- Votre hébergement et billets d'avion sont sponsorisés par notre département financier de l'Europe précisément en FRANCE.
- Après votre arrivée ici au Canada au courant de votre contrat, vous serez confrontés aux missions allez-et-retour de quelques jours vers nos circuiciales en **FRANCE** ou en **BELGIQUE** selon la demande et besoin de l'entreprise puis retourner à votre hébergement au Canada.
- La procédure avec nous après paiement va durer rigoureusement 14 jours. Après ses 14 jours vos documents vous serons envoyés dans votre pays par une agence de transport diplomatique

